

**Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Acquisition d'un ensemble
de dessins de Gérard COLLIN-THIEBAUD séries «Humain, trop humain» et
«4 Rêves» - Don par l'artiste au Musée de la série «Les Poteaux
télégraphiques»**

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Les collections conservées au Cabinet de dessins du musée réunissent des oeuvres majeures de toutes les écoles européennes de la fin du XVI^e siècle jusqu'au milieu de XX^e siècle et permettent d'appréhender l'évolution de l'art occidental.

La collection George et Adèle BESSON comporte des oeuvres d'artistes qui ont essentiellement travaillé dans le sillage de l'impressionnisme et qui ont participé à la naissance de la modernité, fondement de l'art contemporain. Cette collection doit être complétée par des oeuvres représentatives de la seconde moitié du XX^e siècle et début du XXI^e siècle, enrichissement qui est amorcé par l'entrée d'oeuvres de Charles LAPICQUE, un collage de Erro, un ensemble de neuf collages de Claude PÉLIEU et une gouache de Marc DESGRANDCHAMPS.

Le coût d'acquisition des séries «Humain, trop humain» et «4 Rêves» est de 12 000 € qui sont financés comme suit :

- Ville de Besançon : 6 000 €
- Fonds Régional d'Acquisitions des Musées (FRAM) : 6 000 €

Par ailleurs, Gérard COLLIN-THIEBAUD a décidé de faire don au Musée de la série «Les poteaux télégraphiques» (1973) qui viendra compléter les séries «Humain, trop humain» et «4 Rêves» d'une valeur de 4 200 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de 6 000 € auprès du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées,
- décider l'encaissement de cette somme en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant sur les imputations 13.322.1321/1322.509.52000 et à les réaffecter en dépenses sur la ligne budgétaire 21.322.2161.509 CS 52000,
- accepter le don de Gérard COLLIN-THIEBAUD d'une valeur de 4 200 €,
- inscrire au budget de l'exercice courant, par décision modificative, les écritures budgétaires d'ordre constatant l'intégration du don concerné dans le patrimoine de la Ville :
 - . 4 200 € en recettes au chapitre 041 01.10251.509 CS 20200
 - . 4 200 € en dépenses au chapitre 041.01.2161.509 CS 20200.

«M. LE MAIRE : Vous savez que Gérard COLLIN-THIEBAUD qu'on ne connaît pas bien, est un artiste de renommée internationale. C'est lui qui a fait, entre autres, le monument à Paris en l'honneur, je crois, des combattants d'Afrique du Nord, situé dans l'avenue des Champs-Élysées entre l'Arc de Triomphe et la Concorde et qui a été inauguré il y a trois ans par le Président de la République. Il est professeur ici à l'École Régionale des Beaux-Arts et habite à Vuillafans».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 29 mai 2006.